

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/04/2025

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Date de convocation : 27/03/2025

Date d'affichage :

CONSEIL MUNICIPAL DE LABOULBENE SEANCE DU 2 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur VIALA Didier, Maire ;

Présents : AMBERT Philippe, CAILLET Alain, JACQUET Patrice, LATTES Denis, LECLERE-KLEITZ Stéphanie, MARTY Violaine, REGI Fabienne, VIALA Didier, VIDAL Michel.

Absente excusée : BARTHAS Sylvie

Secrétaire : CAILLET Alain

Quorum nécessaire: 6

Ordre du jour

- ✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26/02/2025**
- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ✓ **Vote des taux d'impôts locaux 2025**
- ✓ **Vote du budget primitif 2025**
- ✓ **Questions diverses**

- ✓ **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26/02/2025**

Le Conseil municipal approuve le dernier procès-verbal sans observation. Le procès-verbal est signé par le Maire et le secrétaire de ladite séance.

- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance**

M. CAILLET Alain est désigné secrétaire de séance.

- ✓ **Vote des taux d'impôts locaux 2025**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation : 16.71%
- Taxe Foncière (bâti) : 46,45 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 32,21 %
- C.F.E : 16,04 %

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité le maintien des taux d'impôts locaux pour l'année 2025, tels que mentionnés ci-dessus.

(Délibération n°2025/08)

- ✓ **Vote du budget primitif 2025**

Monsieur le Maire présente le budget primitif communal 2025 :

Budget primitif communal 2025 :

Section de fonctionnement :	Dépenses	192 903,10 €
	Recettes	192 903,10 €

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/04/2025

Dont Excédent reporté : 54 676,46 €

Section d'investissement :	Dépenses	215 239,37 €
Dont Restes à réaliser :		0 €

	Recettes	215 239,37 €
--	----------	--------------

Dont Excédent reporté : 99 387,07 €

Dont Restes à réaliser : 0 €

Dont Affectation de résultat : 0 €

Le budget primitif communal 2025 est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

(Délibération n°2025/09)

✓ Questions diverses

- **Inauguration de la place, du café et de la Mairie le 23/05/2025** : le Maire présente les devis des traiteurs VIAULE et BUTIN. Les conseillers optent pour la proposition de M. Stéphane BUTIN mais le traiteur ROUANET sera contacté et sa proposition sera transmise aux conseillers par mail puis un choix sera fait entre BUTIN (menu à 20 €) et ROUANET. L'animation musicale sera assurée par M. Frédéric AGAR.
- **Façades** : l'entreprise « ABC des enduits de façade » a commencé le nettoyage des façades des bâtiments communaux.
- **Douches de la salle** : les travaux de plomberie gracieusement réalisés par M. LATTES sont achevés. L'entreprise GAZAGNOL n'a pas encore transmis de devis pour les caillebotis. L'entreprise RICARD réalisera les travaux d'électricité/VMC.
- **Garde-corps sur le côté du café** : le Conseil valide le devis de BENNE SA en fourniture (sans pose).
- **Aménagement paysager** : le Maire a vu avec M. POUSTHOMIS : les plantations seront réalisées à l'automne en raison du risque de sécheresse pendant l'été.
- **Repas Patates** : la date du 13/09/2025 est arrêtée. M. SOTO (Patates en Folies) sera contacté.
- **Tente pliante cassée** : le devis de MEFRAN pour une bâche n'a pas été reçu. Le commercial, M. RUBIO, sera relancé.
- **Voirie** : il convient de refaire le caniveau sur 10 ou 15m à Montsarrat car les eaux pluviales rentrent dans la cave de la famille PONS.
- **Fauchage** : l'entreprise DOVIGO fera un passage vers le 15 avril, à la charge de la commune.
- **Emprunt** : M. VIALA informe le Conseil que l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole pour la nouvelle Mairie se termine au 31/12/2025.
- **Salle des fêtes** : le Maire fait part aux conseillers d'une demande de mise à disposition de la salle pour 2 ateliers bien-être, de 2h chacun, en juillet et août, pour une vingtaine de participants. Le Conseil municipal délibère à l'unanimité la mise à disposition à titre gracieux.

Suivent les signatures :

Le Maire,
Didier VIALA

Le secrétaire de séance
Alain CAILLET